

CADEAUX CLIENTS 2026

RAPPEL DES RÈGLES

À l'approche des fêtes de fin d'année, vous êtes nombreux à vouloir remercier vos clients. Nous vous rappelons certaines règles :

RÉCUPÉRATION DE LA TVA

La TVA supportée sur les cadeaux n'est en principe pas déductible. Par exception, cette déduction est admise s'il s'agit de cadeaux **de faible valeur.**

Le prix d'achat ne doit pas excéder **73€ TTC par an** et par bénéficiaire. **Au-delà de ce seuil, la TVA n'est pas récupérable.**

DÉDUCTIBILITÉ DE LA CHARGE

Aucune limite n'est applicable. Les cadeaux clients sont déductibles du résultat fiscal à condition qu'ils soient effectués **dans l'intérêt de l'entreprise et que leur valeur ne soit pas exagérée**.

FIBA CONSEIL—AUDIT

Novembre 2026